

# Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de la pétition de la société républicaine de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne) demandant à se nommer Chalier, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de la pétition de la société républicaine de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne) demandant à se nommer Chalier, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 151;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34491\\_t1\\_0151\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34491_t1_0151_0000_10)

Fichier pdf généré le 15/05/2023

car le même jour le temple de la Raison a été inauguré. Jamais procession de l'Ancien régime n'a produit tant d'effets dans les cœurs, que cette cérémonie républicaine; les cris de *Vive la Raison*, *Vive la Montagne* interrompaient les chansons patriotiques qui faisaient toute la musique de cette fête champêtre. Plusieurs discours républicains ont été couverts par l'abjuration des cérémonies religieuses que les préjugés avaient maintenus jusqu'à ce jour. Mais ce n'est pas encore le plus touchant de cette fête. Ce fut le soir que chacun apporta son souper dans le Temple. Fallait voir tout le monde se partager les vivres comme si c'eût été une tablée de frères mangeant à la même gamelle; les tables étaient faites avec les bancs de ce temple et formaient un grand fer à cheval dans les bas côtés du local, tandis que le milieu était occupé au divertissement; c'est là que chacun fit le serment de s'aimer en frères et de mourir tous plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à l'unité de la République. Enfin toute la nuit s'est passée en divertissement honnête et personne, même les vieillards n'a été quitte pour un rigodon; il a été arrêté de renouveler ce banquet tous les 1<sup>er</sup> décadis de chaque mois, dans ce temple, et en attendant le premier, les cris répétés de *Vive la République* ont levé la séance.

Je vous fais part aussi. Citoyens, que ma femme, âgée de 26 ans vient d'accoucher d'un 5<sup>e</sup> enfant, 5<sup>e</sup> garçon. Je lui ai fait donner le nom de *Voltaire* pour prénom, mais il me répugnait que les quatre autres portassent les noms de ces ci-devant Saints qui ne s'étaient rendus mémorables que par la superstition. En conséquence, j'ai rappelé tous les parrains et marraines que j'ai invité de se transporter à la maison commune avec ces quatre enfants qu'ils ont menés par la main, pour y abjurer les anciens prénoms et leur en substituer de nouveaux ainsi l'aîné âgé de 7 ans, s'appelle *Le Pelletier*, le second *Marat*, le 3<sup>e</sup> *Brutus*, le 4<sup>e</sup> *Rousseau* et le 5<sup>e</sup> *Voltaire*. L'acte en a été rédigé sur le champ par la Municipalité et signé des parrains et marraines ainsi que de moi. Beaucoup d'habitants de cette commune (Elincourt) ont assisté à cette fête particulière, que les cris de *Vive la République* et la *Raison* m'ont fait croire qu'elle deviendrait générale pour eux. (Cet acte a eu lieu le 17 de ce mois).

Vive la Montagne et haine aux tyrans.»

HENNON.

## 25

La société populaire de Colmar, département du Haut-Rhin, annonce à la Convention nationale que les dons déposés sur l'autel de la patrie, dans cette commune, pendant le séjour du représentant du peuple Hérault, par suite de ses exhortations patriotiques, consistent en 4,845 l. 9 s., 1,375 chemises, 1,130 paires de bas, 160 paires de souliers, 40 paires de gants, 46 bonnets, 48 paires de guêtres, 15 manteaux, 4 quintaux de charpie et un grand nombre d'effets d'habillement. 109 communes du district de Colmar ont aussi fait déposer à la Maison commune 5,360 liv. 18 s., 5000 chemises, 1300 paires de bas, 160 paires de souliers, 54 bonnets, 7 manteaux, 450 draps et nappes, 2 quintaux de

charpie et beaucoup d'effets d'habillement. Cette société populaire se plaint du rappel d'Hérault (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité de salut public.

## 26

Les membres du comité de surveillance de la commune de Vence, département du Var, disent que leur commune, composée tout au plus de 2,500 âmes, étoit fanatisée par leur ci-devant évêque et quelques chanoines; mais que leur bureau, nommé par les représentants du peuple à l'armée d'Italie, vient d'en purger cette commune. Son invitation pour venir au secours de nos frères d'armes a produit 508 chemises, 150 paires de bas, 31 bonnets et une somme de 505 liv. Ces objets sont envoyés aux représentants près l'armée d'Italie, pour être distribués; les cloches sont descendues: l'argenterie de la ci-devant cathédrale, pesant 343 marcs, est au district (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4), renvoi au comité des marchés.

## 27

Les membres composant la société républicaine de Sainte-Bazille (5), instruisent la Convention nationale, qu'elle vient de monter, armer et équiper un cavalier jacobin. Ils annoncent l'envoi par la diligence, de deux caisses contenant 160 chemises, 6 paires de souliers, 17 paires de bas, pour le 2<sup>e</sup> bataillon de Lot-et-Garonne: ils demandent que leur commune porte désormais le nom de Chalier, l'un des martyrs de la liberté, au lieu de celui de Sainte-Bazille (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7), renvoi aux comités d'instruction publique et de division.

## 28

Le ministre de l'intérieur écrit que la commune de Custine, district de Nancy, demande avec instance que la Convention nationale, veuille bien la délivrer du nom odieux qu'elle a porté jusqu'à présent, et y substituer celui de Port-sur-Moselle (8).

(1) P.V., XXX, 287. Mention dans C. Eg., n° 533; M.U., XXXVI, 216; J. Mont., p. 648; J. Lois, n° 492; J. Paris, n° 398; J. Sablier, n° 1113; J. Fr., n° 496; Ann. patr., p. 1779; F.S.P., n° 214; Audit. nat., n° 497.

(2) B<sup>in</sup>, 13 pluv. (1<sup>re</sup> suppl.).

(3) P.V., XXX, 288.

(4) B<sup>in</sup>, 13 pluv. (1<sup>re</sup> suppl.). Mention dans C. Eg., n° 533.

(5) Lot-et-Garonne. Et non Saint Bazille.

(6) P.V., XXX, 288. Mention dans J. Lois, n° 492.

(7) B<sup>in</sup>, 13 pluv. (1<sup>re</sup> suppl.). L'adresse manque dans le dossier F<sup>17</sup> 1009, doss. 2034.

(8) P.V., XXX, 288. Mention dans J. Mont., p. 648; J. Sablier, n° 1113; F.S.P., n° 214; J. Lois, n° 492.